

Courvaudon, le 28 mars 2007

Dépôt de plainte pour mise en danger d'autrui

Nom et Prénom du plaignant :

Monsieur TEXIER Hervé

agissant au titre de Président de l'Association « Vent de Colère en Pré-Bocage, déclarée à la préfecture de Caen (Calvados) », et publiée au Journal Officiel le 08/01/2005 sous le n° 20050002.

Né le _____ à _____ de sexe masculin

Fils de _____ et _____

Adresse :

Profession :

Nous venons déposer plainte à l'encontre de la société exploitante du Parc Eolien de Clitourps : EDF Energies Nouvelles pour la mise en danger d'autrui, suite à l'accident qui s'est produit dans la nuit du 2 au 3 mars 2007.

Cette nuit là, un morceau de pale d'une longueur de 4 à 5 mètres s'est détaché de l'éolienne n° 3 pour atterrir à 200 mètres dans un champ cadastré n° 172/173.

La dangerosité de cet accident pour les biens et les personnes est avérée par les différents faits suivants :

- l'éolienne n°3 a continué de tourner jusque dans le début de l'après-midi du samedi 3 mars

- le morceau de pale est tombé à environ 40 mètres de la RD 414 en ayant survolé auparavant la route communale qui dessert le lieu dit « le Haut Bosc ». Les habitants (adultes et enfants) du Haut Bosc empruntent la route communale plusieurs fois par jour.

Le village de Clitourps est desservi par la RD 414. Cette route est en conséquence quotidiennement fréquentée par les habitants de Clitourps. Le site est visité par des touristes. Des cars d'enfants, s'y arrêtent fréquemment lors de visites scolaires de sensibilisation aux énergies renouvelables.

Suite à cet accident, force est de constater que le danger perdure. Malgré les déclarations du maire de Clitourps, dans la presse (La Presse de la Manche, mercredi 7 mars 2007) assurant que « Je veux des garanties. J'attends des écrits pertinents. En terme de sécurité, les éoliennes devaient être stoppées de façon à analyser le problème. Elles sont à l'arrêt tant que l'on ne sait pas le pourquoi du comment ».

Or les 4 autres machines ont été remises en route le vendredi 9 mars, soit moins de 8 jours après l'accident sans aucune information sur les résultats de l'enquête.